

Deuxième séance, mercredi 5 octobre 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi 2016-DSAS-62: modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (contrôle frontalier); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures; vote final. – Projet de loi 2015-CE-127: modification de la loi sur l'information et l'accès aux documents (adaptation à la Convention d'Aarhus); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures; vote final. – Rapport 2014-DIAF-137: promotion des produits agricoles de proximité dans la restauration collective publique du canton de Fribourg; discussion. – Mandat 2016-GC-28 Yvan Hunziker/Gilberte Schär/Denis Grandjean/Rudolf Vonlanthen/Roland Mesot/Alfons Piller/Isabelle Portmann/Markus Zosso/Fritz Glauser/Patrice Longchamp: utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs ouverts aux permis de pêche; prise en considération. – Postulat 2016-GC-29 Marie-Christine Baechler/Jean-Pierre Doutaz: maturités spécialisées artistiques; retrait.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{me} Andrea Burgenner, Didier Castella, Laurent Dietrich, Marc-Antoine Gamba, René Kolly, Marc Menoud, Ralph Alexander Schmid, Laurent Thévoz, Jacques Vial.

Sans justification: M^{me} Nadine Gobet et M. Peter Wüthrich.

MM. Georges Godel, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Projet de loi 2016-DSAS-62 Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (contrôle frontalier)¹

Rapporteure: **Antoinette Badoud** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, Directrice de la santé et des affaires sociales

Entrée en matière

La Rapporteuse. Le projet de loi qui nous est soumis consiste à inscrire dans la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie l'obligation faite aux cantons de procéder au contrôle des travailleurs frontaliers afin de s'assurer qu'ils sont affiliés auprès d'une caisse maladie.

On dénombre dans le canton 815 dossiers. En vertu de l'accord sur la libre circulation avec les pays de l'Union Européenne et de l'AELE, les permis G sont actuellement délivrés à des frontaliers provenant des pays voisins, notamment de

la France, de l'Allemagne et de l'Italie. De manière générale, toute personne résidant en Suisse doit s'assurer contre le risque maladie et il revient aux communes de vérifier si cette obligation est respectée. Le Conseil d'Etat propose que ce soit le Service de la santé publique qui se charge de cette affiliation étant donné que les communes se sont opposées à ce contrôle puisque les personnes n'habitent pas forcément dans la commune et il leur est difficile effectivement sans avoir ces informations de procéder à ce contrôle.

Un accord existe entre la Confédération et la République française pour faciliter le contrôle. Les travailleurs français ont donc un droit d'option: soit ils s'affilient en France, soit en Suisse; la liberté de choix ne s'applique toutefois qu'une seule fois. Quant aux Italiens, aux Allemands et aux Autrichiens, il suffit qu'ils présentent leurs cartes européennes qui prouvent qu'ils sont assurés.

Au nom de la commission parlementaire, je remercie M^{me} la Commissaire du Gouvernement, M^{me} Anne-Claude Demierre, ainsi que M. Zurich, chef de service, M. Morreale, juriste au Service de la santé publique, pour les explications données lors de l'examen de cette modification de loi. Avec ces considérations, la commission, à l'unanimité, vous recommande d'entrer en matière sur cette modification.

La Commissaire. En complément, j'aimerais préciser que le SPOMI transmettra au Service de la santé publique la liste de tous les permis frontaliers G délivrés et valables au 1^{er} janvier 2017. Le SPOMI va également systématiquement joindre aux nouveaux permis G octroyés une feuille d'information concernant l'exercice du droit d'option en matière d'assurance-maladie et cette feuille d'information, qui sera évidemment en français et en allemand, sera préparée par mes services. Et nous recevrons du SPOMI une copie de tous les permis G délivrés, ce qui nous permettra d'être le plus efficaces possible. Nous aurons également sur notre site internet les informations et le formulaire ad hoc concernant ce droit

¹ Message et préavis pp. 2854ss.

d'option. Le Conseil d'Etat a prévu une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Les diverses modifications légales, qui nous sont demandées dans le message que nous traitons en ce moment, n'ont amené aucun commentaire de la part de l'Alliance centre gauche. Nous remercions au passage la Direction de la santé et des affaires sociales d'absorber le travail administratif qui incombera désormais au canton. Au vu notamment des explications données par M^{me} la Rapporteuse ainsi que dans le message qui nous est soumis en ce moment, notre groupe acceptera d'entrer en matière et votera ces modifications à l'unanimité.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique rejoint l'avis de l'Association des communes qui estime que les communes n'ont pas les outils pour contrôler des personnes qui ne sont pas déclarées au contrôle des habitants. Ainsi le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique acceptera que cette responsabilité de contrôle soit attribuée à l'Etat. Nous avons aussi pris en compte le 0,3 EPT évalué pour cette tâche qui doit être absorbée dans la charge de travail du Service. Néanmoins, si les requérants donnent des informations de manière complète rapidement, la charge de travail ne devrait pas être très élevée. Pour améliorer le flux d'informations, nous sommes contents d'apprendre maintenant la collaboration de la part du SPOMI au moment de la délivrance du permis G, sans remettre pour autant en cause l'octroi dudit permis, puisqu'on ne peut pas conditionner l'octroi d'un permis G à la LALAMal. Avec ces remarques, le groupe PDC acceptera l'entrée en matière ainsi que les articles de loi modifiés tels que proposés.

Portmann Isabelle (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist für ein Eintreten auf den Entwurf zur Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Krankenkasse. Sie befürwortet das Projekt des Staatsrates und der Kommission. Sie bestätigt damit, dass die Aufgabe der Bearbeitung der Dossiers von Grenzgängern unmöglich den Gemeinden übergeben werden kann.

Trotzdem stellte sich bei uns wieder die Frage, ob es nicht eine Möglichkeit gäbe, und diese sogar effizienter wäre, die Dossiers direkt bei der Abgabe der G-Ausweise zu bearbeiten.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Antrag der Kommission über die Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Krankenversicherung diskutiert. Hier geht es einzig noch um eine Ergänzung des bereits in der September-Session angenommenen Gesetzesentwurfs.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist einstimmig für Eintreten und unterstützt den Antrag der Kommission einstimmig.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Auch die Sozialdemokratische Fraktion spricht sich für Eintreten auf diese Abänderung des Ausführungsgesetzes zum Krankenversicherungsgesetz aus. Es geht damit um die Kontrolle, dass die Grenzgänger krankenversichert sind, da es vorkommen könnte, dass die einen immer noch denken, sie seien in ihrem Ursprungsland versichert und am Schluss gar nicht versichert sind. Diese Kontrolle ist effizient und dass es ein Vorteil ist, dass diese Kontrolle durch den Staat ausgeführt wird, haben mehrere Leute bereits erklärt.

Damit diese Kontrolle aber effizient durchgeführt werden kann, wäre es der Sozialdemokratischen Fraktion ein Anliegen, dafür auch das nötige Personal zur Verfügung zu stellen.

La Rapporteuse. Je constate que tous les groupes sont favorables à l'entrée en matière, je n'ai donc pas d'autres compléments à ajouter.

La Commissaire. A mon tour de remercier tous les porteparoles des groupes qui entrent en matière sur ce projet de loi. En ce qui concerne la question de M^{me} la Députée Portmann sur l'attribution de ce travail au SPOMI, je dois dire qu'à la suite de discussions avec le SPOMI, il s'avère qu'il n'est pas possible parce qu'il faut contrôler l'équivalence des assurances. Le SPOMI n'a pas ces compétences-là, c'est pourquoi c'est le Service de la santé publique qui va le faire avec la collaboration du SPOMI comme je l'ai indiqué en entrée en matière.

En ce qui concerne la question du personnel, nous allons démarrer ces travaux avec le personnel que nous avons actuellement et nous ferons le point à la fin de l'année pour voir dans quelle mesure ils peuvent être effectivement absorbés par les ressources actuelles. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 3 AL. 2 (NOUVEAU)

La Commissaire. Oui, juste préciser que cet article pose le principe que le titulaire doit produire une attestation d'assurance dans le mois qui suit son arrivée.

- > Adopté.

ART. 4 TITRE MÉDIAN ET AL. 2, 2^È PHR.

La Rapporteuse. Cela ne concerne que les permis G

- > Adopté.

ART. 4A (NOUVEAU)

La Rapporteuse. La Direction bénéficiera à cet effet de la collaboration du SPOMI.

La Commissaire. Juste une précision: donc c'est cet article qui ne concerne que les permis G, contrairement à ce qu'a dit M^{me} la Rapporteuse. L'article précédent concernait tous les autres permis que doivent vérifier les communes.

> Adopté.

ART. 25A

> Abrogé.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Commissaire. Le Conseil d'Etat entend fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture**ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS**

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 80 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehlow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer

Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 80.*

Projet de loi 2015-CE-127 Modification de la loi sur l'information et l'accès aux documents (adaptation à la Convention d'Aarhus)¹

Rapporteur: **Roland Mesot** (UDC/SVP, VE).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission, sous la présidence du député Jacques Vial, excusé aujourd'hui – c'est pour cette raison que j'ai été désigné rapporteur –, s'est réunie à deux reprises avec M^{me} la Commissaire, présidente du Gouvernement, Marie Garnier, et M^{me} la Chancelière Danielle Gagnaux. M^{me} Annette Zunzer Raemy, préposée à la transparence, et M. Luc Vollery, chef adjoint du Service de la législation, étaient également présents. Au nom de la commission, je remercie ces personnes pour leur collaboration durant nos séances. Pour rappel, cet objet devait être traité lors de la dernière session, mais de nouveaux éléments émanant du Groupe E ont été portés à la connaissance de députés. Ces éléments permettaient de croire qu'en adoptant la loi telle qu'elle nous était soumise, la situation pouvait être problématique pour plusieurs sociétés fribourgeoises. Cette situation a provoqué une demande de renvoi, demande acceptée par le plenum.

En préambule, je vous donne deux ou trois précisions concernant Aarhus. La Convention d'Aarhus est une Convention des Nations Unies et non de l'Union Européenne, applicable aux pays qui l'ont signée. C'est le cas de la Suisse depuis 2014.

¹ Message et préavis pp. 2647ss.

La Convention d'Aarhus porte sur l'information liée au domaine de l'environnement et octroie aux citoyens un droit d'accès aux documents environnementaux plus étendu que la LInf. Les cantons ont la possibilité de modifier leur législation ou d'appliquer le droit fédéral. Le Conseil d'Etat propose une modification de la LInf plutôt qu'un renvoi au droit fédéral. Cela est moins compliqué pour ceux qui travaillent avec ces lois.

Lors des deuxièmes débats en commission, lors de la deuxième séance, des interventions ont été faites pour regretter qu'un cas précis qui concernait des mesures de vent n'ait pas été porté à la connaissance des membres de la commission lors de la première séance. C'est vrai que c'est un peu dommage. Je pense que si nous avions eu ces informations, nous aurions éventuellement pu gagner du temps.

Suite à la demande de renvoi, le président Jacques Vial a rencontré M. Gremion du Groupe E pour se faire exposer le point de vue du Groupe E. Nous avons également ensuite reçu M. Gremion en commission lors de la discussion d'introduction. Des éléments apportés par M. Gremion, il ressort que le projet initial aurait des impacts sur de nombreuses entreprises. Il n'est cependant pas du tout question que ces entreprises se soustraient aux droits créés par Aarhus.

Le projet proposé va plus loin que la Convention d'Aarhus en étendant le cercle des personnes soumises à l'ensemble des domaines et non seulement au domaine environnemental. Pour les entreprises, le projet proposé peut toucher des activités en situation de concurrence. Pour la commission finalement, la question était de savoir si nous voulions un droit à l'information et un droit à l'accès qui va au-delà du minimum et qui aurait un impact sur les activités commerciales, le but étant de ne pas alourdir le travail administratif de nos entreprises, ni de les pénaliser économiquement. Le projet va dans le sens de ne pas ajouter des contraintes et des charges aux entreprises si cela n'est pas nécessaire. Nous avons opté pour un projet light, sans exagération, qui répond aux exigences de la Convention d'Aarhus. Dans ce sens, les principales modifications vont aux articles 2 et 20 al. 1^{bis} qui ont été soit modifiés, soit reformulés.

La Commissaire. J'ai le plaisir de vous présenter le projet de loi modifiant la loi sur l'information et l'accès aux documents. La législation actuelle est adaptée, comme l'a dit le rapporteur, à la Convention d'Aarhus qui est entrée en vigueur pour la Suisse le 1^{er} juin 2014. Cette Convention vise à ce que les citoyennes et les citoyens ainsi que les organisations privées de la société civile puissent prendre part et contribuer activement à la préservation et à l'amélioration de l'environnement et assurer un développement durable et écologiquement rationnel. L'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, soulignait en l'an 2000 la grande importance de la Convention d'Aarhus dans son guide d'application. Je cite: «La Convention d'Aarhus est un instrument de porter régio-

nal mais elle revêt une importance mondiale». Il s'agit de la concrétisation de loin la plus remarquable du principe 10 de la déclaration de Rio qui souligne que les citoyens doivent participer aux règlements des questions d'environnement et avoir accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques. A ce titre, elle représente – je le dis pour les journalistes vu que le plenum n'écoute pas – l'entreprise la plus ambitieuse lancée jusqu'ici sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la démocratie environnementale. Le sommet de Rio a eu lieu en 1992 et 24 ans plus tard, on trouve un concrétisation dans la législation fribourgeoise.

Dans le cadre de notre canton, différents exemples d'application peuvent venir à notre esprit, la décharge de la Pila, des grands projets de construction comme le pont de la Poya, l'installation d'une centrale thermique ou alors la gestion des déchets. Ce sont tous des exemples concrets de domaines dans lesquels les règles et la philosophie de la Convention d'Aarhus doivent être appliquées en cas de demandes d'accès.

Etant donné que la Convention octroie un droit d'accès aux documents environnementaux, droit qui va plus loin que celui qui est prévu de manière générale par la LInf, notre législation en vigueur doit être adaptée. J'ai déjà expliqué lors de la dernière session les principales modifications, lors de l'entrée en matière. Comme l'a dit le rapporteur, le projet a été renvoyé en commission à la suite d'une intervention du Groupe E visant à réduire le champ d'application. La commission a fait des propositions constructives auxquelles le Conseil d'Etat se rallie. Concernant le cas précis mentionné par le rapporteur, les éléments étaient en main de la préposée à la transparence pour décision quant à la diffusion de données de mesures de vent du Groupe E. Il n'y a eu donc aucune volonté de dissimuler quelque élément que ce soit. Ils ont simplement été par hasard soumis aux personnes concernées en même temps que cette modification de loi sur l'information.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous soumetts donc ce projet de loi dont les principales adaptations concernent la suppression complète de l'exception relative aux documents antérieures au 1^{er} janvier 2011 et l'extension du droit d'accès à certaines personnes privées qui accomplissent des tâches de droit public ou des activités d'intérêt public en lien avec l'environnement. Je vous remercie.

Bonny David (PS/SP, SC). Suite à l'adhésion de la Suisse à la Convention d'Aarhus en 2014, la Confédération et les cantons doivent adapter leurs législations respectives sur la transparence et l'information aux exigences de cette Convention internationale. La commission ad hoc s'est en effet réunie à deux reprises car il est apparu après des discussions que les entreprises en main publique, donc en nos mains, comme les TPF, le Groupe E par exemple, pourraient connaître un frein dans leurs projets par rapport à des entreprises privées. Afin d'éviter de péjorer des entreprises détenues majoritairement

par le canton et par là même des emplois et des projets, le parti socialiste soutient la version bis de la commission. Il s'est aussi avéré en commission que M^{me} la Préposée à la transparence pourrait voir son temps de travail augmenter considérablement à analyser des situations de recours qui pourraient paraître sans fin, ce qui n'est pas non plus le but de cette adaptation à la Convention d'Aarhus pour le canton de Fribourg.

Pour cette raison, le parti socialiste entre en matière et soutiendra la version bis de la commission.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a été sensible aux arguments du Groupe E, non pas parce que nous sommes sous le joug de cette entreprise, mais bien parce que nous trouvons inutile de rajouter des contraintes à nos entreprises. Néanmoins, nous regrettons que ces informations nous soient parvenues après les travaux de la commission. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique souhaite rester fidèle à la Convention d'Aarhus sans aller au-delà de ses dispositions. Les dossiers sont traités par la préposée à la transparence. L'élargissement du champ d'application à des domaines non environnementaux ne ferait donc qu'augmenter son travail. Nous estimons que ces charges bureaucratiques n'amèneront en soi pas de plus-value pour la collectivité. L'information restera néanmoins à la portée de tous par le biais des mises à l'enquête. Ainsi le PDC entrera en matière et soutiendra le projet tel que proposé par la commission à ce jour.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Notre groupe a étudié cette Convention d'Aarhus. Notre groupe soutiendra la version de la commission. Nous soulignons également l'intervention du Groupe E. Sans ces informations, la commission aurait été plus loin que les normes imposées par ladite Convention. Mesdames, Messieurs, j'estime que c'est déplorable: on a voulu, à mon avis, tromper la commission lors de la première séance. Nous sommes dans un Parlement de milice où chacun a ses compétences. Nous ne sommes pas des spécialistes des conventions internationales. Cette manière de faire ne m'étonne pas, mais elle est détestable.

Losey Michel (PLR/FDP, BR). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis membre du conseil d'administration de Groupe E. Ce projet de modification nous met en présence d'un projet de modification de la loi sur l'information et l'accès aux documents qui correspond aujourd'hui et maintenant en tous points aux exigences minimales de la Convention d'Aarhus. Le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité la version bis de la commission. Il n'y a aucune raison de vouloir aller plus loin, plus vite que ce qu'exigent la Convention internationale et que ce que la Confédération applique également. Vouloir étendre le droit à l'information et l'accès aux documents à l'ensemble des organes privés chargés de tâches publiques mais sans compétence décisionnelle impliquerait la possi-

bilité d'avoir accès à des informations portant sur tous les domaines et non seulement sur les domaines dévolus au secteur environnemental. Cette procédure qui était prévue dans le projet initial surchargerait, comme cela a déjà été dit, incontestablement les tâches administratives des sociétés concernées avec pour corollaire une augmentation des démarches occasionnant non seulement des coûts supplémentaires, mais également un risque de dérive inutile. Le projet bis de la commission permet de répondre à ce qui est nécessaire et je vous recommande d'accepter, au nom du groupe libéral-radical, le projet bis.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis akzeptiert Eintreten auf dieses Gesetz. Unsere Fraktion hat sich immer für eine offene Informationspolitik eingesetzt. Das heutige Gesetz, so wie es gilt, ist zusammen mit jenem des Bundes das restriktivste Gesetz der Schweiz. Wir gehen in den Einschränkungen wesentlich weiter als alle anderen Kantone, insbesondere weiter als die anderen Kantone der Westschweiz. Dies führt zur Situation, dass der Zugang zu Informationen in den meisten Kantonen unbestritten ist, dass aber auf Bundesebene regelmässig jahrelange Prozesse und Prozeduren stattfinden. Leider ist zu befürchten, dass dies in Freiburg mit einem immer noch restriktiven Gesetz auch so weitergehen wird.

Die Aarhus-Konvention ist sehr erfreulich für uns. Sie schreibt transparentere Regeln im Bereich der Umweltinformation vor. Wir hätten uns gewünscht, dass Freiburg diese Regeln nicht nur für die Umweltinformation sondern allgemein anwendet, sind aber mindestens froh um diesen ersten Schritt.

Wir freuen uns insbesondere auch, dass einige der nicht haltbaren Regeln des früheren Gesetzes aufgehoben werden, insbesondere zum Beispiel, dass man Dokumente, die vor Inkrafttreten, vor 2009, erstellt wurden, nicht einsehen kann. Das ist eine Anomalie, die jetzt aufgehoben wird.

J'aimerais quand même dire ce qui s'est passé lors de l'examen de cette loi. Une telle procédure ne s'est jamais vue: non seulement le représentant du Groupe E au Grand Conseil a provoqué un renvoi en commission avant l'entrée en matière, ce qui est déjà un peu douteux, mais en commission – et c'est du jamais vu – un représentant du Groupe E s'est invité dans la discussion et a palabré longuement sur les dangers d'une information très légèrement plus transparente. Le Groupe E s'est ainsi immiscé dans un organe public, la commission parlementaire, en profitant de sa position de monopole public pour défendre les intérêts de ses sociétés privées. Il faut mentionner que les autres sociétés concernées par cette loi, par la légère modification qui permet l'accès aux documents de ces sociétés lorsqu'elles sont dans une position de service public, comme par exemple les TPF, n'ont visiblement aucun problème parce qu'elles ont déjà d'emblée une politique d'information plus transparente. J'ai été assez

décue que tous les autres membres de la commission aient opté pour une solution très restrictive, jetant un doute par exemple sur les opposants à un projet à qui l'on refuse l'accès à des documents. Par exemple des documents qui figurent dans une mise à l'enquête et où une société, que l'on ne va plus nommer, se permet de retirer du dossier pour refuser l'accès. C'est quelque chose qui n'est pas normal dans la procédure de mise à l'enquête et surtout pas concernant l'accès libre de tout citoyen qui a le droit de poser des questions. Il y a beaucoup de garde-fous: les secrets de production ne sont pas dévoilés, les situations de concurrence sont respectées, la loi met beaucoup de caviardages d'emblée. Il n'est pas normal que le Groupe E fasse obstruction, pendant des mois, au travail de la déléguée à la transparence, dans son rôle de médiatrice, en lui refusant l'accès aux documents. Notre groupe, puisqu'il y a de légers avantages dans la loi et puisque nous nous sommes trouvés très seuls avec notre position, accepte le projet bis avec des regrets parce qu'on aurait préféré le projet du Conseil d'Etat. Je vous invite à soutenir cette loi et j'invite tous les citoyens et citoyennes, et surtout les médias, à poser beaucoup de questions au Groupe E sur les eaux polluées, sur les mesures de vent, sur ses projets en concurrence avec d'autres sociétés.

Losey Michel (PLR/FDP, BR). Je me permets de reprendre la parole à la suite des propos de M^{me} Mutter. Si M^{me} Mutter était restée jusqu'à la fin de la séance de la commission, elle aurait pu écouter l'ensemble des informations fournies, ce qu'elle n'a pas fait. En outre, les attaques personnelles sur un sujet précis n'ont rien à faire ici. Dans le cas mentionné par M^{me} Mutter, il y a aussi une protection des données qui doit être respectée et l'association concernée n'a pas accepté les propositions du Groupe E en la matière.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). M. Losey, je n'ai pas attaqué quelqu'un personnellement. J'ai parlé du rôle du représentant du Groupe E que vous avez joué et auquel on peut répondre. Pour le reste, ça arrive à tout membre de commission de devoir quitter une séance une demi-heure avant la fin des débats en raison d'une obligation agendée avant d'avoir eu connaissance de la date à laquelle siégerait la commission. Je serais volontiers restée jusqu'au terme des débats, mais il m'était impossible de le faire. Cela arrive dans la vie d'un député.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. M^{me} la Commissaire, j'ai été attentif et j'ai bien entendu que le Conseil d'Etat se ralliait à la position de la commission, je vous en remercie. Concernant les intervenants, M^{me} la Commissaire, je vous laisserai, si vous le souhaitez nécessaire, répondre à M. Kolly qui regrette un manque d'information. M^{me} Mutter, vous dites justement que la loi est restrictive, mais nous avons justement voulu une loi qui se limite aux domaines de l'environnement. Vous la qualifiez de restrictive, je peux l'accepter, mais néanmoins elle reste conforme juridi-

quement à la Convention d'Aarhus. Nous voulons que ce soit dans le domaine environnemental uniquement et nous restons dans ce domaine-là. Concernant la représentation des personnes, comme vous le dites, imposée à la commission, je crois que c'est faux. Le président Jacques Vial a bien mentionné en début de commission qu'il avait rencontré M. Gremion. Et il a également, en début de commission sauf erreur, demandé si ça ne dérangeait personne qu'il soit là. Il a été invité à donner des informations, mais je crois que le terme «imposé» est faux, la façon dont vous l'utilisez. Voilà, pour le reste, je laisserai répondre M^{me} la Commissaire.

La Commissaire. Je suis satisfaite que la majorité des députés entrent en matière et je les remercie. En fait, c'est nécessaire de modifier cette loi sur l'information. La remarque de M. Kolly renvoie à l'organisation de l'Etat: si l'on veut une Autorité de la transparence et de la protection des données qui soit indépendante, qui puisse faire son travail de manière indépendante, il n'y a pas de subordination de cette Autorité à ma Direction, elle est tout au plus rattachée administrativement à la Chancellerie. Je n'ai donc absolument aucun contrôle sur le contenu des affaires traitées par cette Autorité et je n'étais donc pas au courant de l'affaire qui opposait, entre guillemets, une association, au Groupe E concernant les mesures de vent. Donc il n'était absolument pas possible de vous transmettre cette information, dont j'ai pris connaissance à la suite de l'intervention du député Losey. Je pense qu'il s'agit d'une organisation de l'Etat qui garantit son bon fonctionnement et il ne s'agit pas d'intervenir dans ce bon fonctionnement, sinon ça serait mettre en péril notre politique de transparence et de protection des données.

Concernant la remarque de M^{me} Mutter, je pense que, même si on peut discuter l'intervention du Groupe E dans la commission pour expliquer ses motivations par rapport à une restriction du champ d'application, la discussion a été constructive. Le Groupe E a aussi admis qu'il n'avait pas tenu compte de toutes les restrictions qui sont déjà dans la loi sur l'information concernant, par exemple, le secret d'affaires, vu qu'il interprétait certains cas de manière abusive. Je crois que finalement, la solution qui a été trouvée est tout à fait conforme à la Convention d'Aarhus et même si elle ne va pas au-delà des informations sur l'environnement, elle est satisfaisante pour l'instant. Par ailleurs, notre loi sur l'information est aussi modifiée dans le sens d'une plus grande ouverture. C'est déjà un premier pas.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

PRÉAMBULE

- > Adopté.

ART. 2 AL. 1 LET. B ET AL. 2 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit ici d'une modification de l'article existant, auquel on a ajouté une lettre «C» qui fait mention de l'application de la loi à des organes privés et des organes d'institutions privées qui accomplissent des tâches du droit public dans le domaine de l'environnement, même s'ils n'ont pas la compétence d'édicter des règles de droit ou de rendre des décisions.

La Commissaire. Là, je crois qu'il y a eu une séparation entre les personnes éditant des décisions conformément au CPJA et les personnes ne le faisant pas et pour les personnes n'étant pas soumis au CPJA, il y a une restriction aux informations sur l'environnement.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 20 AL. 1^{BIS} (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit d'un article qui a été reformulé. Cet article englobe les situations soumises aux droits d'accès selon la Convention d'Aarhus. Il s'agit ici uniquement d'une reformulation qui a été suggérée par M. Vollery du Service de la législation et acceptée par la commission.

La Commissaire. L'Etat se rallie à cette formulation qui est conforme à la Convention d'Aarhus

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 21 AL. 1 LET. A

La Commissaire. Suivant le standard de la majorité des cantons qui ont une loi en matière de transparence et d'entente avec le Tribunal Cantonal, le gouvernement propose de limiter la restriction aux procédures pendantes pour tous les documents et pas seulement pour les documents environnementaux. On continuera cependant d'appliquer les exceptions habituelles aux droits d'accès comme la protection des données, qui jouera en la matière souvent un rôle déterminant.

> Adopté.

ART. 22 TITRE MÉDIAN ET AL. 4 (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 25 AL. 4 (NOUVEAU) ET ART. 27 AL. 3 (NOUVEAU)

> Adoptés.

ART. 29 AL. 1 LET. A

> Abrogé.

ART. 33A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit uniquement d'une adaptation liée à la modification acceptée à l'article 2.

La Commissaire. Exactement la même remarque. Le Conseil d'Etat se rallie

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 34 AL. 1 ET 3 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit également d'une adaptation qui est liée à la modification acceptée à l'article 2.

La Commissaire. Je confirme.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 35 AL. 2

> Abrogé.

ART. 36 AL. 1^{BIS} (NOUVEAU) ET ART. 40 LET. CBIS (NOUVELLE)

> Adoptés.

ART. 43

> Abrogé.

ART. 2

ART. 30 AL. 1, 1^{RE} PHR.

> Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix sans opposition ni abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2671ss.

Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).
Total: 94.

—

Salutations

Le Président. Je salue sur la tribune une classe de 6H de Givisiez, accompagnée de M^{me} Marilyne Stauffacher, leur enseignante. J'espère que les autres sujets seront un peu moins abrupts que la lecture rapide de cette loi. Bienvenue!

—

Rapport 2014-DIAF-137 Promotion des produits agricoles de proximité dans la restauration collective publique du canton de Fribourg¹

Discussion

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). Je signale mes liens d'intérêts: je suis productrice de denrées alimentaires fribourgeoises, bien qu'il faille passer par le canton de Vaud pour venir les chercher depuis Fribourg.

Je m'exprime au nom du groupe Alliance centre gauche et aussi du co-auteur du postulat ayant donné lieu à ce rapport, Laurent Thévoz, mon collègue qui est actuellement en déplacement à l'étranger.

J'aimerais tout d'abord saluer la qualité de ce rapport. Il répond largement aux questions posées par les postulants. Ce rapport met en lumière toutes les difficultés à définir ce qu'est le local, ce qu'est l'alimentation de proximité, ce que sont les restaurations collectives publiques et le rôle de l'Etat dans cette affaire.

Nous constatons également que les cantons voisins adoptent différentes attitudes, plus ou moins incitatives, plus ou moins contraignantes. Dans la gradation des mesures possibles, vous le savez, le Conseil D'Etat nous propose un projet de loi. Nous avons en effet accepté une motion qui exige des dispositions légales sur le sujet et nous aurons l'occasion d'en débattre prochainement.

J'aimerais relever deux points d'ordre général sur cette question. Tout d'abord, je veux rappeler que lorsqu'on parle de produits de proximité, on ne parle pas que des agriculteurs et des maraîchers, on parle d'un tissu économique local avec des producteurs, certes, mais aussi des transformateurs locaux, des artisans, des commerçants.

Les chiffres sont clairs. En terme économique, manger local est doublement bénéfique selon une étude anglaise, Fr. 1.00 dépensé dans l'alimentation local rapporte Frs. 2.00 dans l'économie locale.

Enfin, aujourd'hui, je suis très confiante parce que nous, députés, nous nous engageons à trouver enfin des solutions pour valoriser une alimentation de proximité dans des tranches de marché où nous avons le droit d'intervenir. Dans le secteur collectif public, nous pouvons maintenant décider ce que nous voulons manger, ce que nos enfants doivent manger, ce que nos jeunes doivent manger. Nous ne laissons plus cette décision à la simple économie de marché qui vise toujours le prix le plus bas au détriment de tout autre considération durable et sociale. Nous ne laissons pas non plus cette décision à la grande distribution, aux multinationales qui, elles, visent que le simple profit.

¹ Texte du rapport pp. 2610ss.

Cela s'appelle faire de la souveraineté alimentaire et je souhaite sincèrement que nous puissions avancer dans cette démarche pour en tirer une solution rapide et efficace.

Sur cet espoir, le groupe Alliance centre gauche prend acte de ce rapport et en remercie les auteurs.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Permettez-moi en ma qualité de co-postulant d'exprimer ma satisfaction quant au rapport qui nous est remis à la suite du postulat déposé avec notre collègue Laurent Thévoz. Le rapport fait un état des lieux complet de la restauration collective publique dans le canton. Il s'attache à définir les notions de produits de proximité, d'alimentation durable et responsable. Il dresse une carte des démarches déjà entreprises et des expériences faites dans les autres cantons. Enfin, il décline les mesures possibles et envisageables. Tout ceci démontre qu'il y a encore beaucoup à faire pour passer des paroles aux actes. Je ne vais pas répéter les remarques déjà soulignées par ma collègue Sansonnens. J'aimerais cependant revenir sur un aspect sur lequel j'attends aujourd'hui une réponse du Conseil d'Etat. Dans notre postulat, nous avons en effet insisté sur les points relatifs à la proximité des produits agricoles mis à la disposition de la clientèle dans la restauration collective. Nous avons aussi souligné l'importance et notre préoccupation quant à la durabilité de l'approvisionnement dans ces restaurants. Nous avons aussi relevé l'importance d'un approvisionnement en produits labélisés «bio». Or ce terme n'apparaît que peu dans le rapport, pire il n'est pas cité dans le projet de loi sur la restauration collective publique. C'est comme si le mot «bio» avait été vampirisé par la seule préoccupation de mettre en avant les produits dits du terroir. La volonté de valoriser ces produits du terroir est évidemment louable, mais elle ne doit pas occulter la nécessité de valoriser aussi et surtout des produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Merci donc de bien vouloir reprendre cette notion de produits bios et de préciser la volonté du Conseil d'Etat de la réaliser concrètement dans la mise en œuvre de la loi sur la restauration collective publique. Je vous remercie.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du rapport sur le postulat concernant la promotion des produits agricoles de proximité dans la restauration collective publique du canton de Fribourg. Nous relevons tout d'abord que le rapport est très bien rédigé. L'état des lieux, les questions de fond, les démarches et projets pilotes ainsi que les mesures proposées et envisageables nous ont sensibilisés aux questions délicates que doit résoudre le Conseil d'Etat. Il faut le dire: à la lecture du rapport, nous avons appris avec beaucoup d'intérêt les différentes réflexions et analyses en cours. Pourtant le rapport nous a peu convaincus. A nos yeux, il ne répond pas aux questions claires posées par les postulants. Le postulat rappelle les engagements qu'a pris le Conseil d'Etat dans le cadre de son agenda 21 ainsi que dans la loi cantonale sur l'agriculture et pose des questions précises quant aux

objectifs généraux, économiques, éthiques et opérationnels. Ces réponses, notre groupe ne les a pas vraiment trouvées. Notre ressenti est plutôt que le Conseil d'Etat ne veut pas beaucoup s'impliquer dans ce domaine-là, malgré qu'il en ait le devoir, il nous semble. Le Conseil d'Etat nous décrit pourtant les mesures envisageables sur quatre pages du rapport. Alors notre groupe pense qu'après toutes ces démarches, le Conseil d'Etat doit maintenant agir. Mais là encore nous doutons de la volonté du Conseil d'Etat puisque sur le même sujet et suite à une motion acceptée par le Grand Conseil, il nous soumet un projet de loi sur la restauration collective publique accompagné d'un message dans lequel il nous dit qu'il est contre ce projet de loi. Notre groupe demande au Conseil d'Etat de s'engager davantage en faveur des produits agricoles de proximité dans la restauration collective publique. Les effets sur notre agriculture fribourgeoise, sur nos entreprises de transformation artisanales et industrielles ne peuvent qu'être bénéfiques.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye et président de l'Union des paysans fribourgeois. Je remercie le gouvernement pour ce rapport intéressant. Beaucoup d'informations sur notre agriculture, les marchés des denrées alimentaires, notre offre régionale, les restaurations collectives publiques dans notre canton. Par contre, si nous attendons des pistes concrètes pour une promotion améliorée des produits agricoles de proximité, le rapport peut être qualifié de timide. Le rapport aurait pu servir de base pour le travail en lien avec la motion et le même objectif accepté par ce Parlement. Je ne veux pas en dire davantage parce que les débats seront refaits au moment où l'on examinera le projet de loi donnant suite à la motion mentionnée. En tant que président des paysans fribourgeois, je reconnais l'importance donnée à nos produits régionaux de proximité, de saison, sains et reconnus par vous toutes et tous.

Castella Romain (PLR/FDP, GR). Juste un petit mot, étant donné que je suis co-motionnaire de la motion que nous allons discuter dans ce Parlement et que j'ai également collaboré avec les postulants qui bénéficient de ce rapport aujourd'hui. Je remarque finalement que ce rapport est peu critique envers les Directions de l'Etat. Il me semble qu'on dit «y a qu'à». C'est toujours aux autres de faire. On essaie de trouver des pistes pour dire finalement qu'on peut faire avec les mêmes moyens qu'on a aujourd'hui, avec le même personnel. «Y a qu'à», mais en tout cas ce n'est pas la responsabilité du gouvernement. Je rappelle tout de même qu'aujourd'hui à l'heure qu'il est, si l'Etat et les différentes Directions de l'Etat – parce qu'il ne s'agit pas ici que de l'agriculture –, si les Directions avaient montré une volonté auparavant, parce que plusieurs discussions ont eu lieu, certainement que nous n'aurions pas eu besoin de postulat aujourd'hui ni de motion. De simples directives ou de simples critères ou recommandations de la part des Directions envers nos établissements auraient permis déjà d'avancer. Des démarches également visant l'éducation et la santé auraient pu être entreprises.

Elles ne l'ont pas été. Je remarque aussi que dans le rapport, on ne parle pas des problèmes de communication qu'il y a entre les différentes Directions. Je remarque aujourd'hui, et cela a été relevé lors de plusieurs séances, qu'il y a des trains qui avancent à des vitesses différentes, dans les différentes Directions. Là je parle de l'agriculture, de la santé et de l'éducation, où on a des personnes qui travaillent avec des budgets sans véritablement communiquer entre elles et sans collaborer sur des projets communs. Je trouve bizarre qu'on ne parle pas dans ce rapport des critères opérationnels nécessaires pour aller de l'avant et être plus efficaces à l'avenir.

Encore juste une chose que je souhaiterais dire: lorsqu'on dit qu'il faut davantage promouvoir la marque «terroir Fribourg», qui garantit la provenance non seulement des produits du terroir, mais de tous les produits de l'agriculture, il serait agréable que l'Etat donne l'exemple et qu'on retrouve des denrées produites par l'Etat et qui soient certifiées par ce label. Ce n'est pas encore le cas à l'heure actuelle, alors qu'il y a déjà 70 produits issus des privés. Juste une dernière chose: dans le rapport je soutiens la demande de mon collègue Xavier Ganioz concernant les critères bio qui ont été demandés. Il y a une chose toutefois: on ne peut pas opposer, uniquement avec des critères écologiques, le bio et l'agriculture conventionnelle. Je rappelle quand même que notre agriculture conventionnelle est très respectueuse de l'environnement. Le bio a un statut supérieur, mais on ne peut pas dire que l'une l'est et l'autre pas.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Après avoir parcouru et étudié ce rapport lié au postulat de mes collègues Thévoz et Ganioz qui posent la question de la promotion de produits agricoles de proximité dans la restauration collective, je félicite M^{me} la Commissaire et sa Direction pour sa très bonne facture. Je ne répéterai pas ce qu'ont déjà dit et énuméré mes préopinants et je vais donc me concentrer sur quelques points liés au projet de loi sur la restauration collective publique (LRCP), sans pour autant mentionner les discussions faites en commission. Tout d'abord, je constate que notre canton, qui représente le 3,7% de la population suisse, fournit le 20% de la transformation agro-alimentaire en Suisse, ce qui est considérable. La production cantonale ou régionale de produits agro-alimentaires est donc abondante et diversifiée et dépasse largement les besoins de la population du canton. Ce qui veut dire que l'on a tout ou presque tout sous la main. Je ne suis donc pas d'accord lorsqu'il est mentionné dans ce rapport que l'attractivité de «faire local» pour le marché local est beaucoup plus faible que là où une part très importante des produits agricoles est importée. La preuve que cette affirmation est fautive, le «Salon des goûts et terroirs» ne serait pas à Bulle, mais à Zoug, si l'on pensait de cette façon. Ceci pour dire que si on a un canton très producteur de denrées agro-alimentaires, il paraît tout aussi normal que l'approvisionnement de la restauration collective publique se fasse pour une bonne part par le biais des produits locaux et régionaux. Cela va tout à fait dans le sens du développement durable et on ne peut pas mieux faire si l'on veut également diminuer la consommation

d'énergie. Quant à l'influence des règles de l'OMC en matière de marchés publics et donc de protection des produits locaux, il est bien mentionné que le projet de la loi LRCP utilise la marge de manœuvre à disposition pour des prescriptions cantonales qui ne heurtent pas frontalement les dispositions du droit fédéral et international.

Le rapport donne aussi plein d'exemples sur ce qui se fait dans tous les autres cantons romands en terme de promotion ou d'organismes mettant en avant les produits du terroir ou régionaux. Par contre, je n'arrive pas à comprendre comment il est possible que le Conseil d'Etat donne plein d'idées et de solutions dans ce rapport pour le projet de loi sur la restauration collective publique et en même temps se prononce contre ce projet de loi en proposant de répondre aux souhaits des motionnaires Castella et Schläfli par le biais d'une ordonnance? Ce n'est pas sérieux. Vous comprendrez dès lors qu'il nous a été très difficile en commission d'étudier un projet de loi proposé par le Conseil d'Etat que lui-même rejette. En conclusion et au nom du groupe socialiste, je remercie M^{me} la Commissaire pour ce rapport et ne peut qu'encourager le Conseil d'Etat à reconsidérer son projet de loi selon les recommandations de la commission. Je vous remercie de votre attention.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis co-motionnaire, avec mon collègue Castella, de la motion qui va être traitée lors d'une prochaine session. Le groupe de l'Union démocratique du centre a naturellement examiné ce rapport avec intérêt. Cependant, comme cela a déjà été mentionné, et je rejoins les propos de mes collègues Nicolas Lauper et Romain Castella, ce rapport nous laisse un peu sur notre faim. Un manque de volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant a été ressenti au sein de notre groupe. Nous n'avons pas senti le besoin de faire quelque chose pour les produits du terroir, pour la restauration collective et dans le rapport je trouve dommage que la différence de coûts entre, par exemple, une assiette conventionnelle et une assiette avec une part prépondérante de produits de proximité n'ait pas été mentionnée. Il n'a non plus jamais été énuméré, dans le rapport, le coût que le gaspillage engendre dans la restauration en général et aussi dans la restauration collective, car là aussi nous pouvons admettre que le gaspillage peut avoir une part importante dans les coûts d'une assiette. Nous prenons acte de ce rapport et nous nous réservons pour la prochaine session ou une des prochaines sessions, lorsque le projet de loi sera sur nos tables. Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport, mais sans plus.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Orsonnens, producteur de viande bovine, de pommes de terre, de céréales. Ce projet de loi est louable, malgré que cette loi paraît compliquée dans son application. Je déplore qu'il manque dans ce projet la formation des cuisiniers et leur sensibilisation à l'utilisation des produits agricoles de proximité, parce que c'est eux qui déterminent l'utilisation des aliments dans un menu.

La Commissaire. J'ai pris connaissance des différentes remarques concernant une certaine timidité du Conseil d'Etat. Il faut se rendre compte qu'un immense travail a été fait derrière ce rapport-là et que le Conseil d'Etat est en train de faire le puzzle qui nous servira à davantage utiliser des produits de proximité, notamment dans la restauration collective. Je crois que le député Bertschi a dit qu'il n'y avait pas de volet formation. C'est une erreur puisque dans le rapport on parle de la formation des cuisiniers, on dit même que ce n'est pas seulement les chefs de cuisine qui doivent être formés, mais aussi les employés. Et dans ce sens, l'Institut agricole de Grangeneuve vient de transmettre à Gastro-Fribourg, ou transmettra très prochainement, des propositions d'offres de formation dans le domaine de l'utilisation des produits de proximité. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons, à l'Institut agricole de Grangeneuve, par l'engagement d'un directeur adjoint, renforcé le cahier des charges sur tout ce qui est commercialisation des produits de proximité et organisation des plates-formes d'achat et de distribution. Donc le puzzle est en marche. Je dirais peut-être qu'il faut simplement tenir compte de quelques contraintes, dont vous prendrez connaissance dans le projet de loi sur la restauration collective, les contraintes de la Commission de la concurrence ou les contraintes liées aussi au fait que nous avons relativement peu de postulants pour la gestion concédée dans la restauration collective. Ceci dit, je crois profondément au fait qu'il est nécessaire de fournir à nos enfants essentiellement de la nourriture saine de proximité et c'est pour cela que je m'engage dans cette direction avec notre gouvernement.

Peut-être répondre au député Schläfli, il y a une mention dans le postulat sur la différence de coûts entre les produits bio et pas bio. Mais effectivement, il n'y a pas la mention des résultats de l'étude Beelong qui, elle, arrive aux conclusions, en ayant examiné les processus au HFR, à l'Université et à Grangeneuve, que les menus peuvent avoir entre 2 et 6% d'augmentation de prix si nous utilisons des produits de proximité. Donc là je vous donne la réponse mais effectivement nous pourrions en parler lorsque le projet de loi sur la restauration collective publique viendra devant le Grand Conseil. Peut-être dire aussi que le Club agricole va prochainement prendre connaissance de l'étude qui a été faite sur les différentes filières agricoles du canton de Fribourg, FILAGRO. Ces études très intéressantes ont été faites avec les branches, les organisations professionnelles, avec des représentants politiques et avec des représentants des différentes filières. Cette étude-là nous donne aussi la possibilité d'intervenir ensuite dans l'utilisation de produits de proximité dans la restauration collective. C'est un montant relativement conséquent, une énergie conséquente qui a été investie pour faire ce rapport sur les filières, d'entente avec tous les milieux concernés et c'est là qu'il est très important de mentionner que si nous tirons tous à la même corde, nous arriverons à une solution.

Répondre aussi au député Ganiot sur le fait que nous ne mentionnons pas le bio, ici oui dans le postulat, mais pas dans le

projet de loi sur la restauration collective. Le projet de loi sur la restauration collective mentionne les produits durables, y compris tous les labels durables, respectueux de l'environnement et le bio en est un. Mais effectivement, comme le dit le député Castella, nous ne pouvons pas l'opposer à l'agriculture conventionnelle qui, elle, fait aussi de grands efforts pour l'environnement. Maintenant je peux juste trahir un des petits secrets de la commission: c'est qu'aux produits durables et de proximité ont été rajoutés aussi les produits de saison pour mettre un accent accru sur les produits de saison qui sont produits dans la proximité et qui nécessitent peu d'énergie pour la transformation.

Par rapport aux remarques du député Castella, bien sûr il faut de l'organisation entre les Directions et c'est ce que nous allons faire. C'est ce que vise aussi ce projet de loi sur la restauration collective publique, qu'il soit appliqué par le biais d'une ordonnance ou d'une loi. Vous remarquerez dans le rapport que les différents cantons qui ont pris des mesures n'ont pas nécessairement légiféré avec une loi. C'est souvent soit les communes, soit des ordonnances, soit des recommandations qui ont été choisies comme outils pour améliorer la proportion des produits de proximité dans la restauration collective.

Enfin, la remarque du député Schläfli sur le gaspillage: effectivement nous aurions besoin de 30% de moins de sols, voire 40, s'il n'était pas autant gaspillé de nourriture de par le monde et je crois que là un immense effort est à faire. Je prends note que par rapport au projet de loi, les différents partis sont motivés pour avancer dans ce domaine de l'utilisation de produits de proximité dans la restauration collective et ça me satisfait grandement. J'espère que nous trouverons notamment en commission et ensuite dans le plénum les différents outils nécessaires à cette évolution. Je vous remercie.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Mandat 2016-GC-28 Yvan Hunziker/Gilberte Schär/Denis Grandjean/Rudolf Vonlanthen/Roland Mesot/Alfons Piller/Isabelle Portmann/Markus Zosso/Fritz Glauser/Patrice Longchamp
Utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs ouverts aux permis de pêche¹

Prise en considération

Patrice Longchamp (PDC/CVP, GL). Par mandat déposé le 18 mars 2016, les mandataires demandent une meilleure utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs ouverts à la pêche au permis.

¹ Déposé et développé le 18 mars 2016, BGC p. 923; réponse du Conseil d'Etat le 23 août 2016, BGC octobre 2016, pp. 2907ss.

En effet, en avril 2015, la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche s'est rendu compte qu'un montant de 668 000 frs, montant jamais contesté par le Service des forêts et de la faune, qui aurait dû être alloué au repeuplement des lacs, a servi à financer d'autres mesures, comme la protection des cours d'eau ou d'espèces piscicoles. Il semble que les notions de repeuplement ou d'alevinage soient remises en cause car l'application de ces termes n'est pas la même selon la vision des pêcheurs ou du Service des forêts et de la faune.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat est favorable à un fractionnement du mandat ainsi qu'à un audit en trois parties, soit juridique, financière et technique, qui aurait l'avantage de préciser, clarifier et vérifier les chiffres en suspens ainsi que les termes de repeuplement ou d'alevinage.

A ce jour, tout ce dossier consiste en une affaire d'argent que le canton ne veut pas ou plus investir, alors qu'il encaisse les prix des permis de pêche et les taxes de repeuplement sur le dos des à peu près 5000 pêcheurs fribourgeois. La presse a même parlé du «scandale de l'alevinage».

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, dans sa majorité, est favorable au fractionnement pour autant que l'on ait aujourd'hui la garantie que l'audit proposé soit confié à un organe externe et non au Service des forêts et de la faune – car, M^{me} la Conseillère d'Etat, vous ne pouvez pas être juge et partie dans cette affaire –, pour autant que la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche soit consultée pour définir et approuver le cahier des charges. Dans le cas contraire, nous refuserons la proposition du Conseil d'Etat et accepterons le mandat.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat das vorliegende Mandat ausführlich diskutiert. Wir stellen fest: Der Staatsrat geht mit den Grossräten und den Fischern eigentlich einig. Das ist bemerkenswert. Und trotzdem will er zuerst ein Audit durchführen. In der Antwort des Staatsrates und der schon bald seit 15 Jahren eingeführten Praxis sind uns einige Ungereimtheiten aufgefallen. Das Gesetz ist klar. In Artikel 31 heisst es: «Das Amt besorgt die Wiederbevölkerung...» und Abs. 3 sagt: «Mindestens 30% des Ertrages der Angelfischereipatente sind für die Wiederbevölkerung der Regalgewässer bestimmt.» Der Auftrag ist somit eindeutig und lässt keinen Interpretationsspielraum zu, wie es uns der Staatsrat suggerieren will.

Von 2002 bis 2013 wurden 5,2 Million Franken für Patente eingenommen. Zusätzlich hat der Staatsrat in dieser Zeitspanne noch 605 000 Franken an Wiederbevölkerungstaxe einkassiert. Die Jahre 2014, 2015 und 2016 sind nicht mitgerechnet.

Die Verwendung dieser Wiederbevölkerungstaxe ist in der heutigen Form seit 2013 reglementarisch und nicht, wie gesagt, seit 1990. Vor 2013 war der Vermerk «Studien» nicht erwähnt. Die Antwort des Staatsrates ist deshalb irreführend.

Oder will man uns vorgaukeln, dass das Geld für Studien verwendet wurde?

Noch bedenklicher ist, dass der Staatsrat den kantonalen Fischereiverband für die Nichtanwendung des Gesetzes verantwortlich machen will. Der Fischereiverband konnte die letztthin vorgelegte Vereinbarung nicht annehmen, weil vielerorts widersprüchliche und nur sehr vage Aussagen und Versprechen seitens der Direktion gemacht wurden.

Ferner will der Staatsrat auch einen Nichtbesatz rechtfertigen und stützt sich auf eine Studie aus dem Jahre 1990. Die Realität ist aber anders. 1990 wurden noch 11 000 Zandern gefangen, heute sind es weniger als 5000 pro Jahr.

Zusammenfassend stellt die Freisinnig-demokratische Fraktion fest: Der Staatsrat respektiert die Gesetze nicht. Der Staatsrat macht glaubhaft, die Revitalisierung zu fördern, macht aber nichts dergleichen. Der Staatsrat kassiert Fischerpatentgebühren und zusätzliche Taxen bei vielen Fischern und macht nichts. Ein Audit durchzuführen ist gut, nur müssen die andern Probleme sofort und jetzt gelöst werden. Ich habe vorhin gesagt, gute Ansätze sind vorhanden beim Staatsrat. Wenn er das Problem nicht sofort einer raschen Lösung zuführt, sind die Fischerpatentgebühren als Ausgleich sofort um 50% zu kürzen.

In diesem Sinne bittet die Freisinnig-demokratische Fraktion einstimmig, den Auftrag – ohne ihn aufzuteilen – «tel quel» zu überweisen, denn wir bekommen den Eindruck nicht los, dass der Staatsrat mit der Aufschiebung aus wahltaktischen Gründen wiederum nur Zeit gewinnen will.

—

Salutations

Le Président. Je salue sur la tribune une classe du CO du Gibloux, accompagnée par M. Vincent Eltschinger, adjoint de direction. (*Applaudissements!*)

—

Mandat 2016-GC-28 (suite)

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance du mandat concernant la mise à disposition de ressources financières pour le repeuplement des lacs. La lecture de ce texte et la discussion qui a suivi nous ont laissés très perplexes. Nous constatons qu'il y a d'abord un grand problème de compréhension mutuelle, en particulier du mot «repeuplement». Il était donc très utile que certaines définitions soient rappelées afin que tous parlent des mêmes choses dans cette affaire. Le repeuplement englobe donc en effet plusieurs mesures, pas seulement l'alevinage.

Nous avons suivi aussi l'évolution médiatisée du litige qui oppose la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche et le Service de la pêche. Que faut-il en penser? Vu de l'extérieur, vu depuis notre siège de député, nous estimons que l'attitude des uns et des autres pourrait être moins négative. Alors que les organismes en cause devraient être des partenaires et s'associer dans une démarche collaborative pour garantir une gestion durable des réserves de poissons, nous relevons que la Fédération conteste encore les solutions proposées.

Sur le thème de l'alevinage des sandres et des brochets, par exemple, nous mettons une priorité aux règles de protection des espèces indigènes et une gestion à long terme des peuplements. Nous trouvons important que tous respectent les règles en vigueur et les lois fédérales auxquelles le Service de la pêche fribourgeois est soumis.

En ce qui concerne la question 5, nous contestons la volonté qu'à la Fédération de reprendre elle-même la gestion des lacs ouverts à la pêche. Les lacs sont des éléments à caractère collectif et public. Il est impensable que les pêcheurs, dont les intérêts sont compréhensibles certes, mais unilatéraux, soient seuls maîtres pour gérer le repeuplement.

Partant de ces constats, nous souhaitons que l'audit proposé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts permette de régler ce litige. Enfin, nous souhaitons aussi que les parties en présence acceptent ces conclusions même si elles n'iront pas dans leur sens. Il faut désormais aller vers une solution dans le respect des lois et des intérêts de chacun.

Le groupe va accepter le fractionnement et la mise en œuvre de cet audit.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Notre groupe a analysé les réponses données aux auteurs de ce mandat. J'avoue être étonné, surpris, voire même déçu par les réponses que nous avons reçues. J'ai l'impression qu'on joue avec les mots. Tout le monde s'interroge, à juste titre, pour savoir où on en est avec les plus de 600 000 frs prévus pour le repeuplement. A l'heure actuelle, on ne sait pas comment est utilisé, est géré l'argent destiné au repeuplement. Les pêcheurs contestent les chiffres fournis et je les comprends. On ne peut pas dire que les informations transmises dans votre réponse brillent par leur transparence; c'est plutôt même assez flou!

Comment se fait-il qu'on puisse nous donner, en réponse à un instrument parlementaire, des réponses aussi imprécises et des chiffres aussi imprécis? J'aurais plusieurs questions à poser, néanmoins je vais me limiter au minimum.

Qu'entend-on par «300 000 frs seront affectés pour l'alevinage des lacs de Schiffenen et de la Gruyère»? Selon un courrier adressé aux pêcheurs, en octobre 2015, le chiffre n'est pas le même. On pourra toujours dire qu'il a peut-être été arrondi; je le veux bien. Par contre, ultérieurement, vous êtes revenue en proposant des solutions d'alevinage tout en

ouvrant la porte à d'autres solutions à négocier. Je crois qu'il faut être clair, soit on repeuple et on répond aux exigences des pêcheurs, soit on ne le fait pas. Mais vous laissez la porte ouverte à une autre solution et, c'est clair que pour eux, ça passe mal! On a l'impression que vous dites que vous voulez repeupler, mais que vous ne respectez pas les engagements qui sont pris.

Le canton veut définir les limites exactes de l'audit. Pouvez-vous m'expliquer comment vous allez définir ces limites et si vous êtes prêts à mandater les aspects juridiques et financiers à des bureaux extérieurs neutres? Vu les tensions de ce dossier, je pense qu'il serait judicieux, pour tous les aspects de l'audit, que ce soit des bureaux extérieurs.

Notre groupe va refuser le fractionnement et va accepter le mandat tel qu'il nous est soumis.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a bien étudié ce mandat sur l'utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs cantonaux ouverts à la pêche à permis. Le montant de 668 000 frs, que demandent les cosignataires, est revendiqué par la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche (FFSP) à l'Etat de Fribourg. Il représenterait la différence entre les montants perçus dans le cadre de l'article 31 al. 3, soit 30% du produit des permis de pêches, et les dépenses liées au repeuplement et à la revitalisation des cours d'eau.

Après plusieurs rencontres entre la FFSP et le Conseil d'Etat et évaluations sur les montants et leur utilisation demandée d'un côté et proposée de l'autre, le Conseil d'Etat a proposé finalement d'octroyer un montant de 300 000 frs qui serait affecté à l'alevinage des lacs de Schiffenen et de la Gruyère durant une période de vingt ans, proposition rejetée à l'unanimité des présidents des sociétés de pêche du canton.

Le différend qui oppose le Conseil d'Etat et la FFSP consiste en certains montants qui, d'après la FFSP, n'auraient pas été affectés par le Service de la forêt et de la faune (SFF) et qui, d'après ce dernier, auraient pourtant été affectés, mais à d'autres mesures. C'est pourquoi les mandataires, hormis certaines demandes spécifiques allant dans le sens des demandes de la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche, exigent un audit dont le but est le bon fonctionnement du SFF. La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, qui en définira les limites exactes, en a déjà mentionné les points importants dans cette réponse.

Le groupe socialiste ne désire pas entrer dans un débat émotionnel sur le montant demandé par la FFSP et les façons de l'utiliser. La réponse à ce mandat ne nous informe d'ailleurs pas de tous les tenants et aboutissants qu'il y a eu entre la FFSP, le SFF et le Conseil d'Etat. Nous faisons confiance aux professionnels du Service de la forêt et de la faune et soutenons, comme le promeuvent ces derniers, qu'il est préférable de travailler sur un repeuplement dit naturel que sur

le simple alevinage. Il est plus durable et a fait ses preuves depuis 2004–2005, dates depuis lesquelles il n'y a plus d'alevinage et pourtant depuis lesquelles les captures sont stables.

Ainsi, même si la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts propose un montant de 300 000 frs en alevinage pour satisfaire les sociétés de pêcheurs, nous pensons que la revitalisation et le repeuplement naturel des cours d'eau est la meilleure solution.

Aussi, le groupe socialiste suivra les recommandations du Conseil d'Etat en acceptant le fractionnement et la réalisation d'un audit selon le chiffre 6 de la réponse. Il rejettera les chiffres 1 à 5. Nous refuserons évidemment les mandats dans son ensemble si le fractionnement ne devait pas être accepté.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est à titre personnel que je m'adresse. On va à la pêche comme on va à la pêche aux électeurs en cette période électorale. Mais, lorsque le poisson ne mord pas, et ce à cause d'un manque de population dans nos lacs ou autres cours d'eau et que les pêcheurs constatent que les montants alloués par les budgets de l'Etat de Fribourg pour la revitalisation de nos lacs et autres rivières ne sont pas utilisés à ces fins, il est légitime de se poser des questions. Et ce mandat le fait. On aurait pu, on aurait dû éviter de se faire une queue de poisson. Les pêcheurs de notre canton paient une taxe pour le repeuplement et il est normal que ce repeuplement se fasse à la hauteur du montant encaissé.

M^{me} la Commissaire, dans la réponse du Conseil d'Etat, vous nous dites que vous avez écrit à la FFSP et que vous proposez un montant de 300 000 frs afin de faire de l'alevinage dans les lacs de Schiffenen et de la Gruyère, ce que conteste la Fédération des pêcheurs, qui nous dit qu'on ne parle pas d'alevinage mais de repeuplement supplémentaire dans une lettre que vous avez écrite et signée, dont j'ai une copie qui m'a été remise.

Mesdames et Messieurs, ce mandat va dans le sens des droits des pêcheurs et nous devons les respecter et je vous demande de soutenir ce mandat tel que proposé.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vous le savez comme moi, la politique est parfois ingrate et il faut parfois résoudre des problèmes qui datent d'il y a bientôt quinze ans. Par ailleurs, la Fédération des pêcheurs est tout à fait au courant des gros efforts qui ont été faits ces dernières années, notamment par l'agriculture pour éviter les pollutions de ruisseaux. La Fédération des pêcheurs a peut-être deux côtés à sa médaille concernant l'action de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Ceci dit, il a été mentionné, j'ai essayé de régler le différend opposant la Fédération des pêcheurs et le Service des forêts et de la faune en faisant des propositions. Il y a une incertitude, effectivement, sur la différence entre «repeuplement» et «alevinage», je le concède. Maintenant, il faut que vous vous

rendiez compte que les revendications de la Fédération des pêcheurs fribourgeois (FFSP) paraissent parfois incongrues aux gens des autres cantons. L'alevinage de sandres n'est pas du tout une question lorsque je parle, par exemple, de la commission de gestion des lacs, avec les cantons de Neuchâtel et de Vaud. Donc, cette question-là a été un peu, si on peut le dire, «montée en épingle» par la FFSP. Il y a un problème avec nos grands lacs artificiels, c'est clair. Mais si vous regardez vraiment les statistiques qui sont mentionnées dans la réponse à ce mandat et que vous n'interprétez pas, comme l'a fait M. Rudolf Vonlanthen, en prenant le chiffre le plus haut et le plus bas, mais prenez effectivement les statistiques – regardez le tableau figurant dans la réponse –, vous constaterez que l'effectif de sandres n'est pas en diminution significative dans nos lacs artificiels. Même si elle mérite d'être posée, la question n'est pas aussi grave ou importante qu'on veut le faire croire. Ça, c'est en matière d'introduction. Donc, je vous prie, de manière générale, d'être objectifs sur cette question.

Moi, je suis assez reconnaissante aux personnes qui ont proposé le mandat parce que ce mandat permet d'éclaircir la situation sur les trois thèmes, soit aux plans juridique, technique et financier. Quand on travaille avec la nature, il est important de ne pas faire des actions qui prêteraient la suite. Le sandre est une espèce qui peut être indigène ou non, suivant les interprétations, qui mange un certain nombre de perches, de poissons indigènes et qui peut amener des contaminations sanitaires si l'alevinage vient de régions où il y a un problème sanitaire. Il est donc important de ne pas faire d'erreurs dans l'alevinage de nos lacs. Là, je vous recommande d'être objectifs, prudents et que vous vous laissiez le temps pour arriver à une solution correcte pour l'avenir.

Peut-être pour répondre à l'interprétation de M. Longchamp pour le PDC: effectivement, comme je l'ai dit, je suis contente de ce mandat parce qu'il permet d'éclaircir un certain nombre de choses. Loin de moi, mais vraiment loin de moi, l'idée de vouloir confier les mandats au Service de la forêt et de la faune, pas seulement par souci d'objectivité, mais aussi parce qu'il faut que ce soit une personne extérieure, désignée par la FFSP et le SFF en commun, qui règle ce problème.

Donc, nous avons actuellement suivi les recommandations de la Fédération des pêcheurs. Ils souhaitaient que nous mandations des personnes ou des bureaux avec lesquels nous n'avons jamais travaillé. Notre proposition, dont je viens de parler avec M. Jaquet, président des pêcheurs, c'est le cabinet d'avocats Advocate à Berne, que je ne connais pas, qui ne peut pas être partial à mon égard, je ne les connais pas, et la partie technique à l'entreprise Ecotec à Genève, que je connais de réputation mais avec laquelle nous n'avons pas travaillé. Voilà, ça c'est les deux propositions. La troisième proposition est de confier à l'Inspection des finances la partie financière. Je vous explique la raison. C'est le Conseil d'Etat qui vous recommande de confier à l'Inspection des finances. Il s'agit de factures très diverses, importantes, sur quinze ans, en tout

cas douze. L'Inspection des finances est un organe indépendant de l'Etat de Fribourg, qui ne reçoit d'ordre de personne, pas de la Direction des finances, pas des autres Directions et qui peut faire ce travail. L'Inspection des finances a été proposée par le Directeur des finances et le Conseil d'Etat a ainsi mandaté cet organe. Moi, je ne vois pas la nécessité pour ce point-là de mandater un bureau externe puisque nous avons toutes les garanties d'indépendance par rapport à notre Inspection des finances. Vous, députés, vous devez pouvoir faire confiance à l'Inspection des finances, qui inspecte toutes les Directions de l'Etat. Donc, je vous garantis absolument que les deux bureaux pour la partie technique et la partie juridique seront des bureaux indépendants extérieurs à l'Etat et, pour la partie financière, ce doit être l'Inspection des finances. Par rapport à la transparence, la liste des factures a été présentée, est toujours présentée d'ailleurs à la FFSP, qui émet des doutes et des interrogations. Ils nous ont transmis aussi leurs doutes et leurs interrogations.

Encore une dernière remarque, la législation prévoit le repeuplement, vous l'avez dans le mandat, mais le règlement prévoit depuis 2013 que la taxe de repeuplement serve au financement de repeuplements piscicoles, au suivi des populations piscicoles et d'améliorations des biotopes, et donc pas seulement au repeuplement, depuis maintenant un certain nombre d'années. Il y a aussi une disposition qui, d'ailleurs, permettait de payer autre chose que l'alevinage depuis un certain nombre d'années; ce qui a été fait.

Donc, j'aimerais quand même dire que l'Etat n'a pas gardé l'argent des pêcheurs. Pour nous, c'est une interprétation erronée. Peut-être que l'Etat n'a pas été assez souple par rapport à la demande d'alevinages extérieurs dans des lacs artificiels, dont on sait qu'ils sont un problème avec le repeuplement naturel. Ceci est en train de se corriger puisque nous allons inaugurer prochainement la nouvelle pisciculture pour le canton de Fribourg et qu'il y a actuellement des propositions d'alevinage avec des sandres, qui pourraient être des sandres indigènes et qui donc n'entraîneraient pas de problèmes sanitaires.

Donc, je vous demande vraiment de suivre le Conseil d'Etat, qui a une proposition très raisonnable, qui accepte le mandat pour tout ce qui est clarification, mais qui ne peut pas entrer en matière sur l'attribution des mandats, du montant en question sans, au préalable, avoir clarifié les questions juridique, technique et financière. Je vous prie d'être raisonnables, de voter le fractionnement et ensuite les points tels que prévus par le Conseil d'Etat.

- > Au vote, le fractionnement est accepté par 59 voix contre 32; il y a 2 abstentions.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet

Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 59.*

Ont voté contre le fractionnement:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 32.*

Se sont abstenus:

Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

- > Au vote, la proposition du Conseil d'Etat (acceptation de la réalisation d'un audit du SFF selon chiffre 6 de la réponse) est acceptée par 93 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-

PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Lösey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 93.*

- > Au vote, la proposition du Conseil d'Etat (rejet des demandes formulées sous les points 1 à 5) est acceptée par 59 voix contre 29. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emma-

nuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 59.*

Ont voté non:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lösey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 29.*

Se sont abstenus:

Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 6.*

- > Au vote la proposition globale du Conseil d'Etat est acceptée par 83 voix contre 2; il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP),

Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 83.*

Ont voté non:

Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 6.*

Postulat 2016-GC-29 Jean-Pierre Doutaz/ Marie-Christine Baechler Maturités spécialisées domaines musique, théâtre et danse¹

Retrait

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Tout d'abord mon lien d'intérêt: je suis membre de la délégation fribourgeoise à la Commission interparlementaire HES-SO. Je remercie le Conseil d'Etat pour une réponse dont les postulants prennent acte, mais ne partagent toutefois pas. La délégation s'est réunie durant la pause et je vous signale que nous avons décidé de retirer ce postulat.

Accordez-moi tout de même ce petit commentaire dans la mesure où le Conseil d'Etat a pris la peine d'y répondre.

Ce postulat ne tombe pas du ciel. Il est une cible à analyser de plus près, liée à un constat et à une demande que les membres fribourgeois de la Commission HES-SO ont eue à la suite d'entretiens avec les responsables de nos HES, avec les responsables des filières et avec la base demanderesse, c'est-à-dire nos jeunes. La culture dans notre canton de Fribourg est plurielle naturellement, mais est un élément important du bien-être de notre société et de notre population. Elle mérite aussi ses cursus professionnels, considérés avec autant d'attention que les autres demandes des HES.

Quelles voies la formation du canton de Fribourg veut-elle offrir à ses jeunes? Les postulants souhaitaient compléter l'offre dans le canton, dans les domaines d'études ECG. Après la santé, le travail social, la communication, la formation, l'art et le design, il y aurait la musique et le théâtre: offrir un certificat dans le domaine des arts de la scène. Sans cette nouvelle formation, on ferme la porte aux élèves qui sont à l'école de culture générale.

Lorsque la décision a été prise en 2008, comme le précise la réponse, de ne pas créer d'autres formations à l'Ecole de culture générale, il faut rappeler qu'il n'y avait pas dans notre canton de titres de maturités spécialisées. Les premiers ont été délivrés en 2011. En 8 ans, les choses ont fortement évolué, changé et j'invite aussi le Conseil d'Etat à bien et mieux tenir compte et écouter la base demanderesse.

Les formations évoluent et notre canton, qui se veut fort en formation, doit savoir investir et préparer l'avenir. Dès le moment où l'on a créé une filière professionnelle – le théâtre avec les premiers diplômés en 2009 –, on doit permettre aux jeunes d'y accéder et introduire une maturité spécialisée en est la voie. Pour rappel, peut-être, l'Ecole de culture générale avait été ouverte après beaucoup d'avis négatifs et aujourd'hui c'est une école indispensable de la formation des jeunes. L'EMAF avait été créée à Fribourg aussi après beaucoup de discussions et d'avis négatifs. Cette école, aujourd'hui l'EIKON, est un fleuron du canton de Fribourg. Il nous paraît donc être une vision d'avenir que d'étudier la création de cette nouvelle maturité, spécialisée domaines musique, théâtre et danse. Je vous assure, la commission HES va s'en occuper.

C'est comme pour beaucoup de choses, il faut la volonté de savoir ce que l'on veut pour l'avenir: payer des formations ailleurs ou renforcer Fribourg.

Enfin, je terminerai par là, Mesdames et Messieurs: afin de ne pas tuer le bourgeon à l'arrivée de l'automne et de la dure saison, nous préférons le retirer pour mieux le protéger dans l'attente d'un rayon de soleil printanier qui, le jour venu, favorisera à coup sûr son éclosion.

> Ce postulat étant retiré, cet objet est ainsi liquidé.

—

> La séance est levée à 10h50.

Le Président:

Benoît REY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—

¹ Déposé et développé le 18 mars 2016, BGC mai 2016, p. 1593; réponse du Conseil d'Etat le 23 août 2016, BGC octobre 2016, pp. 2915ss.